



DAMMARIE
28360

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 09 MAI 2022

Le 09 mai 2022, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Sophie ALLIMONIER, Robert ALÉPÉE, Jean-Philippe BERTO, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Frédéric DUTRIEZ, Gwenaëlle JAFFRÉ, Denis LETOURNEUR, Nathalie LEZIN, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS, Angélique THOUZET conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absente excusée : Marie-Pierre LEROY (pouvoir à N. LEZIN),

Absents : Claire CHANTARD, Paula LEBEAU, Frédéric LEZIN, Jean-François RICHARD

A été nommé secrétaire : Gwenaëlle JAFFRÉ

Convocation du 29 avril 2022

ORDRE DU JOUR :

- Démission de M. Stéphane BOUCHER, nomination d'un remplaçant sur ses délégations (ELI)
- Nomination d'un responsable sono
- Financement participatif aux travaux de l'église
- Inscription au dispositif Action Centre Bourg
- Convention de participation financière à la classe modulaire
- Décision modificative du budget
- Changement d'horaires de l'agent de la médiathèque
- Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin
- Informations et questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEMISSION DE M. STEPHANE BOUCHER, NOMINATION D'UN REMPLACANT SUR SES DELEGATIONS (ELI)

Monsieur Stéphane BOUCHER a remis sa démission de conseiller municipal à Madame le Maire en date du 22 avril 2022. Cette démission est effective à la date de réception en mairie et Madame le Préfet en a été informée.

Aucun candidat non élu ne figurant sur la liste électorale sur laquelle Monsieur Stéphane BOUCHER a été élu, personne ne peut être proposé à son remplacement ; le conseil municipal siégera donc désormais à 17 membres.

Nomination d'un remplaçant de M. BOUCHER au sein de Eure-et-Loir Ingénierie (ELI)

Monsieur Robert ALEPEE est pressenti pour remplacer M. BOUCHER à ELI, toutefois, il est décidé de surseoir pour le moment à cette question et de la reporter à un conseil municipal ultérieur.

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA SONO

Au cours du précédent mandat, un conseiller municipal avait été nommé responsable du matériel de sonorisation de la commune. A ce titre, il veillait au bon fonctionnement du matériel avant et après utilisation, il autorisait son prêt aux associations et faisait procéder aux réparations nécessaires.

Le début du présent mandat ayant été marqué par la crise sanitaire et le report des manifestations, cette fonction n'a été attribuée à aucun conseiller municipal.

Avec la reprise des animations et manifestations, il est important de veiller à ce que la sono soit toujours en bon état de fonctionnement. Monsieur Frédéric DUTRIEZ est nommé responsable de la sono.

FINANCEMENT PARTICIPATIF AUX TRAVAUX DE L'EGLISE

Le conseil municipal a décidé d'engager des travaux sur l'église :
- le remplacement des portes et la réparation des bancs sont engagés sur 2022

Un audit général sera engagé en 2022 sous maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine pour :
- la toiture et les voutes
- la restauration du tableau du retable de la grande nef.

En ce qui concerne la restauration du tableau du retable, s'agissant d'une opération exceptionnelle et à caractère artistique, le conseil municipal décide de proposer un financement participatif (mécénat) par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé dans ce domaine pour les collectivités : collecticity. Toute personne (ou entreprise) qui le souhaite pourra donc financer une partie des travaux par un don du montant de son choix, et se verra délivrer un reçu fiscal pour déduction des impôts.

Une commission composée de Mmes Lhermitte, Allimonier, MM. Marais et Alépée est chargée de travailler sur le plan de communication pour une mise en ligne du projet de financement participatif à la mi-septembre 2022. Les travaux pourraient alors être engagés en 2023.

INSCRIPTION DU DISPOSITIF ACTION CENTRE BOURG

Le Conseil Départemental en association avec l'Etat, le Conseil Régional et la Banque des Territoires a institué une démarche visant à dynamiser et structurer le territoire eurélien grâce à des actions axées sur les bourgs-centres.

Le conseil municipal décide de candidater pour que la commune de Dammarie soit retenue dans le dispositif « Action Bourgs-Centres » au titre de l'option 1.

Ce dispositif permettra de bénéficier d'une étude de revitalisation du bourg-centre et d'y intégrer des projets liés à la mobilité et aux déplacements, à l'armature commerciale et de services, à la structuration des équipements et services publics, à l'habitat et au logement, à l'aménagement des espaces publics ainsi qu'à la vie culturelle et touristique. Des actions à court, moyen et long termes pourront être planifiées.

FINANCEMENT DE LA CLASSE MODULAIRE

Par convention, les communes de Dammarie, La Bourdinière-St-Loup et Boncé (dont les enfants sont scolarisés à Dammarie), conviennent des modalités du financement de la classe supplémentaire qui a été construite sur le groupe scolaire pour améliorer la vie scolaire.

Grâce à cette nouvelle salle qui accueillera une classe de l'élémentaire à la rentrée de septembre, la petite salle du bâtiment principal pourra servir de salle des professeurs, pour les rendez-vous avec les parents ou les interventions de professionnels extérieurs auprès des enfants qui en ont besoin.

La convention de participation financière devra être acceptée par les trois conseils municipaux et signée des trois maires. Elle est conclue pour la durée de l'emprunt réalisé pour le financement de l'équipement.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide de quelques modifications sur le budget pour :

- permettre une modification de titres sur 2021
- ajuster deux chapitres (65 et 20) insuffisamment pourvus.

La décision modificative se présente comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		505.00 €
2051	Concessions et droits similaires	505.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		505.00 €
023	Virement de la section de fonctionnement	505.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0.00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	-8 505.00 €
021	Virement à la section d'investissement	505.00 €
65561	Contributions au fonds de compensation des charges	1 500.00 €
673	Titres annulés	6 500.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0.00 €

AUGMENTATION DES HORAIRES DE L'AGENT DE LA MEDIATHEQUE

Le conseil municipal donne son accord à l'augmentation des horaires hebdomadaires de Mme Charron, à la médiathèque.

A compter du 1^{er} juin 2022, elle effectuera un horaire hebdomadaire de 28.5 heures, qui permettra :

- d'ouvrir la médiathèque au public jusqu'à 18 h 30 le mardi (au lieu de 18 h) et jusqu'à 19 h le vendredi (au lieu de 18 h 30).
- d'accorder au personnel 15 mn de rangement après chaque ouverture au public
- de donner à Mme Charron 2 heures hebdomadaires qu'elle pourra consacrer à la mise à jour du site internet de la médiathèque et de celui de la commune ainsi qu'au fonctionnement des pages sur réseau social de la médiathèque.

Le changement d'horaire sera présenté au Comité Technique pour avis avant d'être officialisé par une délibération, la création d'un poste au nouvel horaire et la fermeture du poste à l'ancien horaire.

ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le conseil municipal dresse un bilan de l'organisation des élections présidentielles et du dépouillement. Les tableaux de permanences pour les élections législatives sont établis et il est décidé qu'une réunion préparatoire sera organisée avant le 12 juin pour redéfinir le rôle de chacun.

QUESTIONS DIVERSES

1. Nettoyage de printemps

Madame CHAILLER rappelle que le nettoyage de printemps organisé par Chartres Métropole aura lieu le 21 mai. Après le nettoyage dans chaque commune, les participants sont invités à un repas commun sur la commune de Morancez.

2. Opération 1 naissance/1 arbre

Madame CHAILLER demande si l'opération 1 naissance/1 arbre est reconduite en 2022. L'année 2021 compte 17 naissances. Il est décidé de reconduire l'opération et de prévoir une réunion préparatoire de la commission environnement pour convenir du lieu de plantation, des essences à commander. A cette réunion, il sera également question de l'entretien du site de la mare de Vovelles.

3. Nettoyage de l'église

Madame LEZIN rappelle que le nettoyage intérieur de l'église est fait par quelques paroissiennes. Devant l'ampleur de la tâche, elle souhaite qu'un nettoyage général, incluant le nettoyage en hauteur soit demandé à une entreprise spécialisée.

4. Circulation dans le hameau de Bois de Mivoye

Madame LEZIN rappelle que les véhicules circulent à vitesse excessive dans le hameau de Bois de Mivoye et qu'il conviendrait d'étudier les moyens de les faire ralentir.

5. Appartement F2 au 12 place de l'église

Cet appartement sera libre à la location au 1^{er} juin prochain. Monsieur Denis LETOURNEUR y effectuera une visite de contrôle des fenêtres qui semblent poser un problème d'isolation.

6. Projet d'assainissement collectif à Vovelles

Messieurs BERTO et DUTRIEZ souhaitent évoquer le projet de CM'EAU d'installer l'assainissement collectif au hameau de Vovelles. Il s'agit de travaux qui vont être imposés aux habitants avec un

reste à charge qui peut être important pour eux. Ils veulent souligner l'incohérence dans le calendrier du projet qui n'a aucunement été anticipé : certains habitants ont bénéficié d'une subvention de Chartres Métropole pour mettre aux normes leur assainissement individuel en 2020 et en 2022 on leur demande de refaire des travaux pour l'assainissement collectif.

Ils souhaitent que la position de Chartres Métropole soit revue pour que les travaux puissent être étalés et que les habitants puissent bénéficier d'aides au financement. M. MARAIS souhaite que les habitants soient autorisés à conserver leur assainissement individuel tant qu'il fonctionne correctement et que le passage au collectif ne soit obligatoire que lors d'un défaut de fonctionnement du dispositif individuel ou lors de la vente de la propriété.

7. Projets d'animation à la médiathèque

Madame BOUTIN, correspondante de la médiathèque présente le projet « L'heure du poème » qui aura lieu le 18 juin. Cette animation, organisée par le Conseil Départemental, se déroulera sur 15 bibliothèques d'Eure-et-Loir toute la journée du 18 juin. En ce qui concerne DAMMARIE, l'animation se déroulera à 19 h, sur inscription et le thème choisi est : « L'heure du poème – Version Cabaret ».

Elle annonce également un projet de Salon du Livre le 24 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant plus évoquée, la séance est levée à 22 h 45.

P/Le Maire,
Annick LHERMITTE,
L'adjoint,
Martial MARAIS

